

# SERVICE DE PÉDIATRIE



## Secteur 0-11 ans

Une équipe pluridisciplinaire est présente afin de **répondre aux besoins de votre enfant sur le plan médical et relationnel**. Elle est aussi **à votre écoute** pour rendre votre séjour le plus agréable possible.

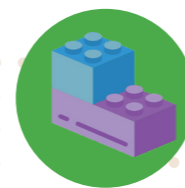
Vous trouverez sur ce document quelques informations pratiques afin de vous familiariser avec le service et son fonctionnement.



## LES LOCAUX

Le service dispose :

### • D'UNE SALLE DE JEUX :



**Sur demande**, vous avez la possibilité de choisir un jeu pour l'utiliser dans la chambre ou jouer dans la pièce. Cette pièce reste accessible sous votre surveillance. **Merci de la laisser propre et rangée après votre passage.**

### • D'UNE SALLE REPAS :

Dans la mesure du possible les repas sont pris dans la salle repas en fonction de l'état de santé de votre enfant.

***Dans cette pièce les portables sont interdits.***

Horaires :

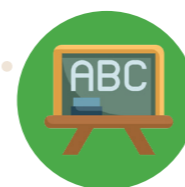


Matin : 7h 9h  
Midi : 12h  
Goûter : 16h  
Soir : 18h45

*Pour des raisons d'hygiène et de responsabilité, nous vous demandons de ne pas proposer d'autres aliments à votre enfant sans l'accord de l'équipe soignante.*

*Pour ces mêmes raisons, merci de ne pas en proposer aux autres enfants.*

### • D'UNE SALLE DE CLASSE :



Une enseignante de l'éducation nationale dispense des cours à l'hôpital durant la semaine, aux enfants hospitalisés dont l'état de santé le permet et en accord avec les médecins du service. Horaires disponibles au niveau de la salle de cours et auprès de l'équipe médicale.

## LE PERSONNEL

### L'EFFECTIF SUR 24H :

Une infirmière et une auxiliaire de puériculture le matin et l'après-midi. La nuit une infirmière pour les deux secteurs (petits et adolescents) et une auxiliaire sur l'étage.

### CHAQUE MATIN :

Un pédiatre passera faire le point sur l'état de santé de votre enfant.



## FONCTIONNEMENT

Seuls les parents sont informés de l'état de santé de leur enfant, par respect du secret professionnel auquel tout le personnel du service est tenu.

Le service fournit les couches, le linge de toilette et toute l'alimentation de votre enfant y compris le lait infantile pour les bébés.

Attention, si vous apportez des objets de valeur, le service n'en est pas responsable.

Nous vous recommandons de les garder vers vous.



La télévision en pédiatrie est gratuite. Nous vous demandons que celle-ci soit éteinte au plus tard à 22h.

## VOTRE HÉBERGEMENT

Durant l'hospitalisation de votre enfant, nous proposons à l'un des parents de rester près de lui, la nuit.

Nous **conseillons la présence d'un parent la nuit** (présence rassurante pour l'enfant).

Un lit vous est alors installé. Les draps sont fournis et rangés dans le placard.

Vous avez la possibilité de prendre des repas accompagnants qui sont payants (cf. document repas accompagnants).

Vous disposez d'un distributeur (boisson, alimentation ...), situé dans le hall du Pavillon Paul Nelson et d'une cafétéria qui se trouve au rez-de-chaussée du bâtiment principal.

Le linge de toilette pour les parents n'est pas fourni.

**Il est interdit de fumer au sein de l'établissement.**

L'usage du portable est possible avec discrétion afin de respecter le repos des petits patients (sauf en salle repas).

## ENTRETIEN DE LA CHAMBRE

L'entretien de la chambre est assuré par un agent de service hospitalier.

**Il vous est demandé de replier le lit accompagnant avant 10h et de ranger vos affaires personnelles, afin de faciliter l'entretien et les soins.**

## LES VISITES

**Les visites sont illimitées pour les parents.**

Les autres visiteurs sont autorisés de 14h30 à 19h (pas plus de 2 personnes à la fois).

Il est déconseillé d'emmener de jeunes enfants auprès de l'enfant hospitalisé.

Les pédiatres se réservent le droit de limiter les visites en fonction de l'état de santé de votre enfant.

## LA SORTIE

Les sorties ont lieu :

- en fin de matinée,
- début d'après-midi
- ou fin de journée (après une contre visite médicale)

Un mineur doit sortir, accompagné de son père ou de sa mère (pièce d'identité et livret de famille).

Si la sortie est faite par une tierce personne, celle-ci devra fournir une procuration parentale (une pièce d'identité sera demandée).

